COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 10 mai 2022

<u>Présents</u>: Bosson Jean-François, Degenève Patrick, Detraz Laurent, Hominal Francis, Bosson Hervé, Von Arx-Dupraz Chantal, Chiappani Mylène, Ruhin Marie-Luce, Bisetti Mélodie, Dupraz Isabelle, Gaillard Laurent, Julienne Marcel

Excusés: Gardrinier Jennyfer, Morandi Loris, Charrat Michel (a donné procuration à Jean-François)

Chantal Von Arx-Dupraz est désignée secrétaire de séance.

Présentation d'une micro-centrale hydroélectrique sur la Menoge

La société Elements (basée à Montpellier) présente au conseil municipal l'étude sur la construction d'une micro-centrale hydroélectrique sur la Menoge. Elle se situerait entre chez Calendrier et l'arrivée du ruisseau de La Molertaz.

C'est une société 100% française ; déjà 3 projets bien avancés dans les Alpes : Samoëns, La Giettaz, Crest-Volant.

Urbanisme

Demandes

- DP GAZIELLO / PERRON, 295 route de La Corbière : demander des pièces complémentaires car le dossier n'est pas clair.
- DP GAILLARD Franck, 1942 route Santadrionne: pose d'une clôture phono-absorbante pour remplacer la haie qui a été arrachée pour permettre les travaux de la traversée de Curseilles. Long 20 mètres, hauteur 1.90 m. Selon le PLU, la hauteur autorisée est de 1.60 m, on peut toutefois déroger à 20%. Avis favorable.

Modification simplifiée N°2 du PLU

Jennyfer Gardinier, 100 impasse des Taillis (Ludran) abandonne son projet de gîte. Mme Mazé du cabinet Territoire Demain a fait un devis pour la modification du PLU : 2100 € H.T. Comme la commune est dans le périmètre Natura 2000, le dossier doit être soumis à la Haute Autorité Gouvernementale (ce qui augmente le prix de l'étude).

Plusieurs modifications:

- Ajouter emplacement réservé pour la piste cyclable.
- identification bâtiment agricole au Plâne.
- changement des destination bâtiment chez Larpin.
- Précisions des conditions d'implantation des annexes en limites séparatives.

Contentieux

- RENEVIER Jean, 755 route de la Corbière. La requête de M. Renevier est rejetée. Lecture par M. le maire du courrier du 3/05/2022 de la Cour d'Appel de Lyon. Pénalités à verser par M. Renevier à la commune : 2000€
- Terrain de M. Martel, les Reybaz, sera vendu pour une maison individuelle.

Rapports d'huissier

- SCI Maisonneuve (Saillet Christophe) ZAE Chez Merlin : plusieurs infractions ont été constatées notamment :
 - . PC non conforme.
 - . espaces verts non aménagés.
 - . panneaux publicitaires non conformes.
 - . Construction muret non autorisé.
- Propriété Bifrare, La Motte, pour des non-conformités: toit non conforme au PC déposé; clôture faite sans autorisation et qui va jusqu'au ruisseau (en zone rouge du PPRN); élevage de chevaux: il n'y a pas eu de changement de destination du bâtiment en écurie. Poursuivre la procédure.

Urbanisme divers:

-	Révision P	LU Fillinges.	Pas d'observations.	Avis favorable

Bornage

- Bornage du terrain derrière le hangar communal, parcelle appartenant à Mr Mme Dykcik :
 - Ils cèdent à la commune la bande de terrain le long du hangar; la commune créée une servitude de passage pour lui permettre d'accéder à sa haie.
 - La commune lui cède du terrain le long de la route de Chez Vachat, en limite de sa propriété.

Travaux Curseilles

Les travaux sont bien avancés malgré le fait que des matériaux vont manquer. Une demande de CU avait été faite par M. Paccot Gilles pour demander la constructibilité du terrain en limite de la propriété communale ; prévoir les équipements pour l'assainissement tout de suite.

Fin des travaux prévue pour mi-juin 2022.

Travaux salle des fêtes

Les sanitaires devraient être faits pour la rencontre des St-André qui aura lieu le week-end de l'Ascension. Le plaquiste doit revenir pour terminer les WC.

La peinture est commencée ; la pose du carrelage bien avancée ; l'isolation faite.

L'écoulement des eaux pluviales est fait jusqu'au Nant Robbé.

Equipement de la cuisine : l'évier et le plan de travail avaient été sortis du marché pour éviter de payer des frais de maitrise d'œuvre. Pour équiper la cuisine il faut compter entre 15 000 et 20 000 €. Le maire va demander une subvention au Conseil départemental pour faire cet aménagement.

30 tables avec 1 chariot ont été commandés chez Vachoux.

Un lave-vaisselle électromécanique a été commandé.

Matériel informatique

- Installation d'un nouvel anti-virus sur le poste de l'école et demande pour mettre Windows 10
- Renouveler le contrat pour l'anti-virus du poste de la mairie.

Matériel communal

Il est décidé de vendre la cureuse à fossés car elle ne sert plus ainsi que la benne 3 points.

Divers

- Bulletin municipal: discussion sur propositions de couverture (1ère et 4ème pages)
- Hervé a assisté à une réunion à la CCVV sur les sentiers. Il faudrait créer une commission sentiers par commune, afin de sortir des projets pour la fin de l'année. Il faudrait ouvrir cette commission aux personnes de la commune intéressées (notamment Mmes Vincenzini et Pourchet). Chacun est invité à réfléchir à ce point qui sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Projet « dans 1000 communes, la forêt fait école » (projet lancé par les Communes Forestières, déjà un projet pilote à Passy). L'objectif est de faire découvrir la forêt aux enfants, de les impliquer dans la gestion de la forêt et se familiariser avec les métiers liés à la forêt. Hervé a demandé à nos institutrices si elles souhaitaient participer.
- Prendre une délibération pour vendre du bois à Vouan : 80m3, avec remise en état de la piste, 35€ /m3. Valider accord de principe.
- Ecole : piscine de fin mai à début juillet ; prévoir le pique-nique ces jours-là pour éviter de monter les élèves à l'Espérance.